



FÉDÉRATION NATIONALE DES GARDES PARTICULIERS

« Au cœur de vos territoires,
des compétences au service des hommes et de la ruralité »

Organisme de formation enregistré sous le N° 11 92 20165 92. Droit, forêt, espaces naturels, faune sauvage, pêche, sécurité des biens et des personnes, police, surveillance. Membre titulaire des comités techniques nationaux au Ministère de l'agriculture.

Organisation de la formation

⇒ Déterminer un département organisateur, un lieu et rechercher une ou plusieurs salles avec si possible du matériel vidéo projecteur.

⇒ Déterminer le nombre de formateurs intervenants (1 ; 2 ; 3...), selon le nombre de modules et/ou quel module traite-t-on.

⇒ Chaque formateur sollicité fait son devis de frais de déplacement, repas etc...

⇒ Il faut connaître le nombre de stagiaires désirant participer, dans chaque module.

⇒ La totalité des frais formateurs est additionnée aux frais pédagogique et administratif de l'organisme de formation (FNGP) ce qui donne un devis global.

⇒ Le devis global est envoyé à la FDGP qui organise avec une convention.

⇒ Le prix par stagiaire est déterminé par le devis global divisé par le nombre de participants ce qui donne un forfait X ; ce dernier peut être majoré par la FDGP organisatrice, selon que les participants sont adhérents ou pas et par rapport à divers frais engendrés par l'organisation, prévoir les intervenants (repas, convocations, etc...)

⇒ Le département organisateur convoque les stagiaires avec le cout exact pour chacun .IL s'occupe également de l'intendance repas etc...

⇒ Le département organisateur ENVOIE à la FNGP la somme du devis global fait. C'est cela qui déclenche la mise en route de la formation du /des modules.

⇒ C'est par contre la FNGP qui règle les frais aux formateurs sur présentation des justificatifs qui lui seront remis.